



COMMUNE DE FILLINGES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 22 MARS 2008

Le dix-huit mars deux mille huit, le Conseil Municipal de la Commune de Fillinges (Haute-Savoie) a été convoqué à la mairie pour le vingt-deux mars deux mille huit, à dix heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1°- Election du Maire
- 2°- Création de postes d'adjoints
- 3°- Election des Adjoints
- 4°- Election des délégués à la Communauté de Communes des Quatre Rivières
- 5°- Questions Diverses

L'an deux mille huit, le vingt-deux du mois de mars à dix heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de FILLINGES

Étaient présents les conseillers municipaux suivants

BEULAY Stéphane	GENTIT Véronique	PRADEL Alain
CHENEVAL Bernard	GUIARD Jacqueline	RICHARD Philippe
CHENEVAL Paul	GUYEN-METAIS Marie - Solange	WEBER Olivier
DEGORRE Aïcha	MARQUET Marion	
DUNAND Philippe	MASCARELLO Denis	
FOLLEA Dominique	PALAFFRE Christian	
FOREL Bruno	PELISSIER Philippe	
FOREL Sébastien	PETIT-PIERRE Sandra	

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur GAVARD Jean-François, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame MARQUET Marion a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

1 - ÉLECTION DU MAIRE

Présidence de l'assemblée

Madame GUIARD Jacqueline, la plus âgée des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix-neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins : Madame GENTIT Véronique - Monsieur MASCARELLO Denis -

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	17
e. Majorité absolue	9

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FOREL Bruno	17	dix-sept

Proclamation de l'élection du maire

Monsieur FOREL Bruno a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2 - CREATION DE POSTES D'ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur FOREL Bruno élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de cinq adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de cinq adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à cinq le nombre des adjoints au maire de la commune.

3 - ELECTIONS DES ADJOINTS

Élection du premier adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	17
e. Majorité absolue	9

NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PELISSIER Philippe	17	dix-sept

Proclamation de l'élection du premier adjoint

Monsieur PELISSIER Philippe a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Élection du deuxième adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	17
e. Majorité absolue	9

NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FOLLEA Dominique	17	dix-sept

Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Madame FOLLEA Dominique a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installée.

Élection du troisième adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	17
e. Majorité absolue	9

NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHENEVAL Paul	17	dix-sept

Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Monsieur CHENEVAL Paul a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

Élection du quatrième adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c].....)	17
e. Majorité absolue	9

NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GUIARD Jacqueline	17	dix-sept

Proclamation de l'élection du quatrième adjoint

Madame GUIARD Jacqueline a été proclamée quatrième adjoint et immédiatement installée.

Élection du cinquième adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 3
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 17
- e. Majorité absolue 9

NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MARQUET Marion	16	Seize

Proclamation de l'élection du cinquième adjoint

Madame MARQUET Marion a été proclamée cinquième adjoint et immédiatement installée.

4°- ELECTION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE RIVIERES

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale N° 2008-15 du 3 mars 2008, relative aux rappels des mesures à prendre par les conseils municipaux à la suite de leur renouvellement général et en particulier pour la désignation des délégués dans les organismes extérieurs.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant auprès de la Communauté de Communes des Quatre rivières.

Monsieur le Maire précise que ces délégués sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative (article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Après le vote du dernier conseiller municipal, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 19
 Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 2 bulletins blancs
 Nombre de suffrages exprimés : 17
 Majorité absolue : 9

Monsieur FOREL Bruno - 17 voix
 domicilié à 227 - route du Môle - 74250 FILLINGES
 Elu délégué titulaire à la Communauté de Communes des Quatre Rivières
 au 1^{er} tour du scrutin

Monsieur PELISSIER Philippe - 17 voix
 domicilié à 331- Route des Nants - 74250 FILLINGES
 Elu délégué titulaire à la Communauté de Communes des Quatre Rivières
 au 1^{er} tour du scrutin

Madame FOLLEA Dominique - 17 voix
 domiciliée à 1171 - Route de Soly - 74250 FILLINGES
 Elue déléguée suppléante à la Communauté de Communes des Quatre Rivières
 au 1^{er} tour du scrutin.

5°- QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.